



## Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur

*Vélodrome des Olives*

*184 Avenue des poilus 13013 Marseille*

**Antenne Hyères**

*Vélodrome de Costebelle*

*Chemin de l'Ermitage*

*83400 Hyères*

### Compte rendu Commission Régionale BMX PACA

<b>BROCARD Philippe</b>	Responsable régional ELU	<i>Présent</i>
<b>MARTINEZ Christian</b>	Responsable régional ELU	<i>Présent</i>
<b>HENNY Thierry</b>	Responsable BMX CD 13	<i>Excusé</i>
<b>TOUCAS Sébastien</b>	Responsable BMX CD 83 ( <i>Attente remplacement</i> )	<i>Présent</i>
<b>VENDITELLI Laurent</b>	Responsable BMX CD84	<i>Présent</i>
<i>Personne</i>	Responsable BMX CD 04	
<b>ROUX Pierre</b>	Responsable BMX CD 05	<i>Absent</i>
<b>VINCENT Rémy</b>	Responsable BMX CD06	<i>Présent</i>
<b>BONNAL Nicole</b>	Responsable Arbitre 84	<i>Présente</i>
<b>CHENAF Patricia</b>	Commission féminines	<i>Présente</i>
<b>HENNY Michelle</b>	Responsable arbitre SUD – PACA et 13	<i>Présente</i>
<b>MELIN Romain</b>	Commission technique et pitse	<i>Excusé</i>
<b>LAZARINI Christian</b>	Président Comité Régional FFC SUD-PACA	<i>Présent</i>

**DEBUT** 20h15

TRETS Siège du BMX Ste VICTOIRE – Le 13 décembre 2018

### DIVERS

#### BMX LA COLLE SUR LOUP

M. LAZARINI indique qu'il se déplacera à la Colle sur Loup début du mois de janvier 2019.

#### PUMP TRACK et MINI PISTE

Une discussion s'entame sur les pump track et sur les mini-pistes.

Leur utilité, leur fonctionnement. L'intérêt pour les clubs et pour les villes.

Cela est un bon outil de pratique pour le pratiquant occasionnel et peut être aussi une aide au développement suivant l'utilisation qui peut en être faite par les clubs situés à proximités.

M. VENDITELLI nous informe que le projet de l'implantation d'un important Pump Track est en cours sur Avignon.



## Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur

*Vélodrome des Olives*

*184 Avenue des poilus 13013 Marseille*

**Antenne Hyères**

*Vélodrome de Costebelle*

*Chemin de l'Ermitage*

*83400 Hyères*

### TARIFICATION COURSE REGIONALE BMX

Il est indiqué que la tarification de 10€ pour l'ensemble des catégories a été validée par le comité régional.

Une feuille récapitulative des reversions sera jointe en annexe 1 de l'envoi du compte rendu.

Il a été repris ce qui avait été dit lors de la réunion des présidents de club en septembre 2018.

### BMX URBAIN

Il est indiqué que pour le moment il n'y a personne pour s'occuper de la partie BMX URBAIN (ex FREESTYLE) puisque les deux personnes contactées ne souhaitent pas prendre en charge cette responsabilité.

### QUESTION

Il est posé la question suivante : Pourquoi le trophée du soleil n'est pas inclus dans la coupe de région ?

Sinon cela serait un retour en arrière, chaque ex-comité faisant des coupes de région.

### PORT DU MAILLOT

Le Comité régional SUD-PACA souhaite que le maillot du club soit obligatoire lors des compétitions BMX.

Le problème c'est que la réglementation BMX (titre 6) ne le rend pas obligatoire alors comment faire pour que les pilotes le portent ? Que faire s'il n'est pas porté ? Quelles sanctions peuvent mettre les arbitres ?

M. VINCENT propose que ce soit les clubs qui rendent le port du maillot du club et qu'ils intègrent ce point dans leurs règlements futurs (rentrée 2019/2020). Une mise en place de dérogation possible pour un pilote dans un team à condition qu'un enregistrement du team soit fait à la commission BMX avec mention des pilotes et durée du contrat. Dans le cas contraire cela serait du partenariat fantôme.

La commission Régionale BMX souhaite comme le CA de la région SUD PACA que le maillot soit obligatoire et que les clubs le rendent obligatoire.

M. VENDITELLI tiens à dire qu'il faut préciser qu'il y a un léger statut quo sur le port du maillot.... En effet, s'il est globalement d'accord avec cette règle, il considère que la mise en place sera définitivement difficile, que nous devons également compter sur des shops et/ou marques qui peuvent aider des pilotes quand des clubs n'ont pas le budget de le faire et que nous devons trouver des compromis...

Pour information, le maillot de champion de région sera fait cette année et il faudra qu'il soit porté.



## Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur

*Vélodrome des Olives*

*184 Avenue des poilus 13013 Marseille*

**Antenne Hyères**

*Vélodrome de Costebelle*

*Chemin de l'Ermitage*

*83400 Hyères*

### **COLLOQUE DES ARBITRES FEDERAUX**

Philippe BROCARD et Christian MARTINEZ se rendront au colloque des arbitres fédéraux, avec les arbitres fédéraux qui le souhaitent.

Il est indiqué que normalement, il y aura une formation sur le nouveau logiciel de course et qu'ils participeront à cette réunion qui aura lieu le lendemain.

### **DEPLACEMENT DATE CALENDRIER**

La BMX Cavaillon demande le déplacement de sa course et propose que quelqu'un prenne sa place dans le calendrier.

### **REPRESENTATION COURSES NATIONALES ET INTERNATIONALES**

La commission régionale BMX demande au Président du Comité, la possibilité d'aide pour le déplacement d'un ou des représentants de la commission aux courses nationales voir internationales dans le cadre de la représentation du Comité sur ces évènements et permettre l'encadrement et le suivit des pilotes (mise en place tentes, prise des résultats, entraîneurs, mécaniciens, aides).

### **AVANCE SUR ORGANISATIONS**

M LAZARINI rappelle que pour valider leurs affiliations, tous les clubs doivent envoyer un dossier complet en joignant le chèque de caution de 60,00€ qui ne sera encaissé qu'en accord avec les responsables de la Commission Régionale BMX.

### **ARBITRAGE**

Il faut redéfinir le rôle de chacun, car chacun fait de son côté. Il y a des courts circuits, et des dysfonctionnements.

Mme HENNY indique qu'au niveau de l'arbitrage bien sûr, tout au long de l'année 2018, elle s'est efforcée de remplir le rôle de responsable des arbitres BMX du 13 mais également du PACA en désignant les arbitres sur les courses de son secteur et sur les compétitions nationales (Avignon, Cavaillon et Sarrians) à la demande expresse de Martine MARTINEZ-LASCAUX, notre responsable BMX inter-région du Sud-Est.

Avant la fusion du comité, elle était désignée en tant que responsable des arbitres de Provence. Le jour de la fusion (décembre 2017), Christian Martinez en présence de Philippe, lui a proposé de poursuivre ce rôle au sein du comité fusionné, rôle qu'elle a accepté sans problème. Tous les 2 avaient d'autres tâches à régler. Elle ne considère donc pas qu'il y a eu des courts circuits, elle a juste effectué ce qu'on lui a demandé de faire.



## Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur

*Vélodrome des Olives*

*184 Avenue des poilus 13013 Marseille*

**Antenne Hyères**

*Vélodrome de Costebelle*

*Chemin de l'Ermitage*

*83400 Hyères*

Après discussion, il est décidé que le responsable de la commission arbitral SUD PACA sera Michelle HENNY.

M. BROCARD se retire de la commission arbitrale.

<b>BONNAL Nicole</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Nomination des arbitres sur les épreuves régionales et nationales.</i></li><li>• <i>Formation et accompagnement des arbitres régionaux BMX et Nationaux.</i></li></ul>
<b>HENNY Michelle</b>	
<b>TOUCAS Sébastien</b>	

Une formation est mise au calendrier **le 20 janvier 2019**.

Il faut relancer les clubs pour qu'il y ait des candidats.

Le lieu prévu est TRET. En attente de validation de la salle.

Il faut renvoyer un mail d'information à l'ensemble des clubs.

Il n'y aura qu'une seule formation d'arbitre régional BMX cette année.

### SELECTION CHALLENGE FRANCE 2019

Suite à la réunion de septembre 2017, il avait été indiqué que pour pouvoir prétendre à participer aux challenges France quart sud-est il fallait que le pilote ait fait année N-1 trois courses régionales (Ex-Provence ou ex Côte d'Azur) et deux courses PACA. Ainsi que la participation obligatoire au championnat régional.

La liste des sélectionnés sera jointe en annexe 2 du compte rendu.

Il est décidé de mettre en place un principe de wild cards.

Après discussion le tableau annexe

**A la charge des clubs de faire les propositions d'attribution des Wild-Cards et de les envoyer rapidement à la commission BMX SUD-PACA.**

### SELECTION CHALLENGE FRANCE 2020

Il a été décidé lors de la réunion de septembre d'effectuer 4 courses COUPE DE REGION SUD PACA 2019 pour se qualifier pour les challenges France sud-est 2020.

Après discussion, il est mis au vote la proposition de pouvoir avoir un joker

<b><i>Pour un joker</i></b>	<b>6</b>
<b><i>Contre un joker</i></b>	<b>1</b>
<b><i>Neutre</i></b>	<b>1</b>



## Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur

### *Vélodrome des Olives*

*184 Avenue des poilus 13013 Marseille*

### Antenne Hyères

### *Vélodrome de Costebelle*

*Chemin de l'Ermitage*

*83400 Hyères*

Il est donc décidé d'autoriser un joker pour les coupes de régions 2019.

Sera mis en place un bonus de 25% de plus sur le total des points du classement général pour les pilotes qui auront effectué les 4 courses (arrondi à l'entier supérieur).

**Par exemple** si un pilote X marque au total 46 points en faisant 3 courses sur 4 et que le pilote Z marque au total 38 points en ayant fait 4 courses sur 4 alors dans le classement général, le pilote X marquera 46 points au total au classement général et le pilote Z marquera 48 points (38 + 9.5).

#### CLASSEMENT DES PISTES

Pour toutes modifications de piste, la demande est à faire au comité régional SUD-PACA, qui missionnera un référent.

Le coût de la classification et de la certification de la piste est à la charge du club.

Il est proposé de mettre en place une fiche de demande de classification sur le site du comité régional comme le fait le comité régional AURA.

Comme la saison dernière, il est demandé que le comité régional prenne en charge les récompenses du Championnat de Région et du classement général de la Coupe SUD PACA.

FIN	00h02
-----	-------